



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MARCHE PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACHETEUR

FranceAgriMer

(Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer)

Adresse du siège : 12 rue Henri Rol-Tanguy – Montreuil (93)

Adresse postale : TSA 20002 - 93555 Montreuil Cedex

Objet du marché :

TIERCE MAINTENANCE MULTI-APPLICATIVE (TMA),
DÉVELOPPEMENT LOGICIELS SPECIFIQUES EN MODE PROJET (DSMP)
EN CENTRE DE SERVICES
LOTS 1, 2, 3, 4 et 5

Établi conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018
et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

Consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application
des articles L.2124-1 à L.2124-2, R.2124-1 à R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code susvisé

Date d'envoi de l'avis à la publication au JOUE et au BOAMP : 17 avril 2025

Lien direct de téléchargement du dossier de consultation:

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2756089&orgAcronyme=b4n](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2756089&orgAcronyme=b4n)

Date et heure limites de remise des candidatures/offres : **19 mai 2025 avant 12h00**

Le présent document est commun aux cinq lots du marché.

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
2. CONDITION DE CONSULTATION	4
3. DUREE DU MARCHE	8
4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	9
4.1 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION MIS A LA DISPOSITION DES ENTREPRISES	9
4.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
4.3 DELAI DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	10
5. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
6. CONDITIONS DE PARTICIPATION	10
6.1 QUI PEUT PARTICIPER	10
6.2 LA CANDIDATURE	10
6.3 L'OFFRE	11
7. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS	11
7.1 LES DOCUMENTS A REMETTRE	11
7.2 REMISE DES PLIS PAR VOIE DEMATERIALISEE	11
7.3 COPIE DE SAUVEGARDE	12
8. ANALYSE DES PLIS ET SELECTION DES TITULAIRES	12
8.1 ANALYSE DES CANDIDATURES	12
8.2 ANALYSE DES OFFRES	13
8.3 PRECISION DEMANDEES AUX CANDIDATS	14
8.4 CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE	15
9. SIGNATURE DU MARCHE	15
9.1 JUSTIFICATIFS A PRODUIRE PREALABLEMENT A LA NOTIFICATION DU MARCHE	15
9.2 ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHE	15
9.3 SIGNATURE ELECTRONIQUE	15
9.3.1 DISPOSITIONS GENERALES DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	15
9.3.2 EXIGENCES RELATIVES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	16
9.3.3 OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS	16

10. RECOURS	17
ANNEXE 1 - DOCUMENTS ET INFORMATIONS A REMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE	18
ANNEXE 2 - PRESENTATION DE LA PLATE-FORME PLACE	21
ANNEXE 3 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU	22
ANNEXE 4 – MODELE DE CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE	24
ANNEXE 5 – DQE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public permettant la réalisation de prestations de Tierce Maintenance multi-Applicatives (TMA), de Développement de logiciels Spécifiques en Mode Projet (DSMP), et de prestations connexes (réalisation d'opérations techniques, d'audits et d'expertises techniques).

2. CONDITION DE CONSULTATION

- ❖ **Catégorie de prestations** : Services.
- ❖ **Nomenclature – Code CPV** :
 - **72500000-0** Services informatiques
 - **72600000-6** Services d'assistance et de conseils informatiques
 - **72200000-7** Services de programmation et de conseil en logiciels
 - **72267000-4** Services de maintenance et de réparation de logiciels
- ❖ **Variantes** : le marché n'autorise aucune variante
- ❖ **Prestations supplémentaires exceptionnelles** : non prévues
- ❖ **Allotissement du marché** : OUI NON

- **Lot 1** : Prestations de TMA DSMP (Vue technique : JAVA, BO/Talend, Drupal, technologies Data)
- **Lot 2** : Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire JAVA « ORION », socle propriétaire DotNet « CS »)
- **Lot 3** : Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire DotNet « SIVAL »)
- **Lot 4** : Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, Powerbuilder, SIG, Delphi)
- **Lot 5** : Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle de développement JAVA, plateforme JAVA « PAD », Technologies IA)

Chaque lot du marché est distinct. Un opérateur économique peut répondre à un seul, à plusieurs voire à tous les lots du marché.

Dans l'hypothèse où la mise œuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même opérateur économique un nombre de lots supérieur à 2, l'attribution se fera selon les modalités précisées au point 8.2 du présent document.

❖ Procédure de consultation

La consultation est lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 à L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2-1, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

La publicité est passée selon les articles R.2131-16, R.2131-17 du code susvisé. En l'espèce l'avis d'appel public à la concurrence est publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

❖ **Forme du marché**

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre selon les dispositions de l'article L.2125-1-1° du code de la commande publique. Il est mono-attributaire. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Il est conclu sans minimum et avec un maximum en valeur défini pour chacun des lots ci-dessous :

Désignation du lot	Intitulé du lot	Montant maximum (€ HT) exprimé par période de 24 mois
Lot 1	Prestations de TMA DSMP (Vue technique : JAVA, BO/Talend, Drupal, technologies Data)	4 500 000 € HT
Lot 2	Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire JAVA « ORION », socle propriétaire DotNet « CS »)	4 250 000 € HT
Lot 3	Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire DotNet « SIVAL »)	4 500 000 € HT
Lot 4	Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, Powerbuilder, SIG, Delphi)	4 750 000 € HT
Lot 5	Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle de développement JAVA, plateforme JAVA « PAD », Technologies IA)	2 750 000 € HT

Description succincte de l'accord cadre

L'accord-cadre porte sur la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour des activités de tierce maintenance multi-applicatives (TMA), de développement de logiciels spécifiques en mode projet (DSMP), de réalisation d'opérations techniques, d'audits et d'expertises techniques en centre de services.

L'allotissement de l'accord-cadre définit 5 lots correspondant à des périmètres d'applications regroupant des domaines fonctionnels et/ou techniques homogènes pour faciliter leur gestion.

N° LOT	Libellé du lot	PERIMETRE
1	Prestations de TMA DSMP (Vue technique : JAVA, BO/Talend, Drupal, technologies Data)	Vue fonctionnelle : la collecte et le traitement des données sociaux économiques et l'ensemble des infocentres de FranceAgriMer. Le site

		<p>institutionnel et les sites de publication (observatoires...)</p> <p>Vue technique : JAVA, BO/Talend, Drupal</p> <p><u>Chantiers majeurs envisagés sur la durée du marché :</u></p> <p>Refonte de l'application Cotations Viandes</p> <p>Refonte de l'intranet FranceAgriMer</p> <p>Développement d'une plateforme data</p>
2	<p>Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire JAVA « ORION », socle propriétaire DotNet « CS »)</p>	<p>Vue fonctionnelle : les programmes sociaux, le stockage privé et l'intervention publique de produits laitiers. La programmation et le suivi des contrôles. La gestion des certificats d'import / export, y compris le projet Expadon 2, et les billets d'Aval.</p> <p>Vue technique: JAVA, socle propriétaire Java « ORION », socle propriétaire Dotnet « CS »</p> <p><u>Chantiers majeurs envisagés sur la durée du marché :</u></p> <p>La refonte de l'application Expadon2/Agrément avec le décommissionnement du framework ORION,</p> <p>Le décommissionnement des anciens applicatifs C/S et leur refonte sur socle JAVA</p>
3	<p>Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle propriétaire DotNet « SIVAL »)</p>	<p>Vue fonctionnelle : les aides nationales et les aides de crise. Les mesures investissement vitivinicole, promotion vitivinicole.</p> <p>Vue technique : JAVA, socle propriétaire DotNet « SIVAL »</p> <p><u>Chantiers majeurs envisagés sur la durée du marché :</u></p> <p>La poursuite de la refonte du projet VITI-INvest,</p> <p>La refonte sur socle JAVA des applications des aides nationales sous socle historique DotNet « SIVAL »</p>
4	<p>Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, Powerbuilder, SIG, Delphi)</p>	<p>Vue fonctionnelle : les mesures de la restructuration du vignoble, des prestations viniques, et des programmes opérationnels (fruits et légumes, olives et autres secteurs), et apiculture. Le stockage privé de viandes et d'intervention publique céréale. Certaines aides nationales. La gestion des contingents.</p> <p>Vue technique : JAVA, Powerbuilder, SIG, Delphi</p>

		<u>Chantiers majeurs envisagés sur la durée du marché :</u> La refonte des programmes opérationnels et la poursuite du projet PGC La refonte du SI aides à la Distillation
5	Prestations de TMA DSMP (vue technique : JAVA, socle de développement JAVA, plateforme JAVA « PAD », Technologies IA)	Vue fonctionnelle : les briques transverses et les applications financières et comptables transverses. Vue technique : JAVA, socle de développement JAVA propriétaire NUDLE, Plateforme JAVA « PAD », Technologies IA <u>Chantiers majeurs envisagés sur la durée du marché :</u> La poursuite des travaux de modernisation du socle de développement JAVA La poursuite des travaux de la plateforme de développement PAD L'introduction des technologies de type IA en accompagnement de la transformation du SI FranceAgriMer

Le titulaire réalise au regard des bons de commande émis par l'acheteur des prestations composées de prestations élémentaires, désignées par le terme «unités d'œuvre (UO)».

Chaque UO est constitué par un ensemble de tâches assorti d'une obligation de résultat et d'un délai d'exécution fixé (cf. chapitre 10 « Description des UO » du CCTP), dans l'annexe financière.

Le descriptif technique des prestations attendues est décrit au CCTP.

❖ **Lieu d'exécution**

Les prestations ont lieu dans les Centres de Service désignés du prestataire.

Les centres de service sont situés dans l'Union Européenne, et respectent obligatoirement les exigences d'organisation précisées au CCTP.

De manière exceptionnelle, à la demande de FranceAgriMer, des prestations ainsi que des réunions de travail pourront se tenir dans les locaux de FranceAgriMer au siège à Montreuil (93), 12 rue Henri Rol-Tanguy. A ce titre, les intervenants du titulaire doivent pouvoir se rendre de manière planifiée dans les locaux du siège de FranceAgriMer.

Les réunions de gouvernance (pilotage, gestion de crise) se tiennent dans les locaux de FranceAgriMer au siège à Montreuil (93), 12 rue Henri Rol-Tanguy. A ce titre le directeur opérationnel et le responsable opérationnel du Titulaire doivent pouvoir se rendre dans les locaux du siège de FranceAgriMer dans un délai inférieur à 48 heures pour les réunions en présentiel.

❖ **Groupement d'opérateurs économiques**

Conformément aux articles L2141-13 et R2142-19 à R2142-26 du code de la commande publique, l'opérateur économique peut répondre sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques. Au niveau de la candidature, la nature du groupement d'opérateurs est libre. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Dans le cadre de la consultation, FranceAgriMer n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement
- en qualité de membre de plusieurs groupements

❖ **Langue du marché :**

Les candidatures et offres sont entièrement rédigées en langue française en vertu de l'article R2151-12 du code de la commande publique.

❖ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. DUREE DU MARCHE

L'accord cadre est conclu pour une période ferme de 24 mois à compter de sa date de notification au titulaire.

A l'issue de celle-ci, il pourra être reconduit pour une nouvelle période de 24 mois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

La décision de reconduction est tacite, sauf dénonciation du pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire deux mois avant l'échéance.

Aucun bon de commande ne peut être émis au-delà de la fin du marché. Toutefois, l'exécution des bons de commande peut se poursuivre jusqu'à 6 mois au-delà de la fin de l'accord cadre.

4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La communication du dossier de consultation se fait en application des articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-4 du code de la commande publique.

4.1 Composition du dossier de consultation mis à la disposition des entreprises

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes (à la fin du présent document):
 - Annexe1 : Documents et informations à remettre au titre de la candidature
 - Annexe 2 : Présentation de la plateforme Place
 - Annexe 3 : Documentations administratifs à remettre par le candidat retenu
 - Annexe 4 : Modèle de cadre de réponse technique - commun aux cinq lots
 - Annexe 5 : Description de la méthode d'analyse financière des offres portant description du panier de commandes – Détail Quantitatif Estimatif (DQE) - commun au 5 lots,
- Le Cahier des Clauses Administrative Particulières (CCAP - commun aux 5 lots) et ses annexes,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP - commun aux 5 lots) et ses annexes,
- L'annexe financière en format Excel (8 onglets) - (commun aux 5 lots) à compléter par le soumissionnaire pour chacun des lots candidats,
- L'imprimé DC4 relatif au recours à la sous-traitance le cas échéant,
- Le modèle DUME,
- L'attestation sur l'honneur « Russie ».

4.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis gratuitement à disposition des candidats sur PLACE (plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat) via www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription sur celle-ci est nécessaire pour permettre aux soumissionnaires de recevoir les réponses apportées par FranceAgriMer à leurs questions ainsi que les éventuelles modifications des documents de consultation.

Les opérateurs économiques peuvent formuler des demandes de renseignements complémentaires d'ordre administratifs ou d'ordre technique. Les questions pourront être posées au plus tard jusqu'au **09/05/2025** et les réponses seront communiquées aux opérateurs économiques au plus tard le **13/05/2025**.

Aussi il **est vivement recommandé aux candidats potentiels d'indiquer le nom de la personne physique ayant effectué le téléchargement du dossier de consultation ainsi qu'une adresse courriel valide, et qui le restera pendant toute la durée de la mise en concurrence, afin que puissent leur être communiqués les compléments d'informations et les éventuelles modifications sur le dossier de consultation.**

Les soumissionnaires devront par ailleurs veiller à vérifier que l'adresse : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr passe outre les filtres et proxy mis en place dans l'entrepris

4.3 Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date de réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Il en informera tous les candidats s'étant fait connaître lors de la demande du dossier de consultation, dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures devront parvenir à FranceAgriMer au plus tard le 19 mai 2025 avant 12h00. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux que ne respectent pas le formalisme décrit ci-dessous ne seront pas retenus.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

6.1 Qui peut participer

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales relevant du domaine d'application des traités de l'Union Européenne (UE), c'est-à-dire à tous les citoyens de l'UE, à toutes personnes physiques ayant leur domicile dans l'UE et à toutes les personnes morales enregistrées dans l'UE. Elle est également ouverte à toutes les personnes physiques et morales établies dans un pays non membre de l'UE ayant conclu un accord particulier dans le domaine des marchés publics dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou à un autre accord international équivalent auquel l'UE est partie, dans la limite de ces accords, ainsi qu'aux organisations internationales.

6.2 La candidature

Le dossier de candidature présenté par le soumissionnaire doit comporter les éléments décrits dans [l'annexe 1](#) du présent règlement de la consultation.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article R.2142-4 du code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public. Il s'ensuit donc qu'une même personne ne peut être la signataire de plusieurs propositions présentées au nom de sociétés distinctes.

Toutefois, il n'est pas interdit que des sociétés distinctes dirigées par la même personne puisse présenter leur candidature à un marché public dès lors qu'elles ne sont pas représentées par la même personne, par l'effet d'une délégation de pouvoirs par exemple.

Par ailleurs, dans l'hypothèse de la soumission par plusieurs sociétés d'un même groupe de sociétés, la candidature devra faire mention du niveau de participation financière de la société mère dans le capital de la filiale et de l'identité des dirigeants. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de saisir la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dès lors qu'il juge que des candidats au marché ont établi leurs offres en commun ou qu'ils ont communiqué entre eux pour les établir.

6.3 L'offre

Le dossier d'offre présenté par le soumissionnaire doit comporter :

1. **L'annexe financière** complétée (1 par lot et par Centre de Services (*les candidats complètent l'annexe financière de prix pour le centre de service principal et s'il y a lieu une seconde annexe financière de prix pour le centre de services secondaire*).

En l'espèce l'ensemble des cases de couleur jaune dans les 8 onglets du tableau Excel doit obligatoirement être complété.

- en cas de recours à la sous-traitance déclarée au moment du dépôt de l'offre : la proposition financière sera accompagnée pour chaque sous-traitant de l'acte de sous-traitance (imprimé DC4) complété en matière de nature des prestations sous-traitées, nom, raison ou dénomination sociale et adresse du sous-traitant, montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant, conditions de paiement.
- en cas de groupement d'opérateurs économique, une seule année financière est complétée.

La réponse du soumissionnaire vaut engagement ; en l'espèce, s'il est retenu, il est tenu de signer l'acte d'engagement qui lui sera présenté, à l'attribution du marché, par le pouvoir adjudicateur.

2. **La proposition technique** devant respecter le modèle de réponse technique en annexe 4 du présent document (CRT) fourni.

7. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

7.1 Les documents à remettre

Les candidatures et offres sont **exclusivement transmises par voie dématérialisée**. A titre de rappel, les pièces attendues :

- au titre de la candidature sont listées à l'article 6.2 et dans l'annexe 1 au présent document,
- au titre de l'offre sont listées à l'article 6.3.

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Les plis qui parviendraient au-delà du **19/05/2025 avant 12h00** seront éliminés par le pouvoir adjudicateur. A ce titre, il appartient aux candidats de tenir compte des délais de transmission / certification des documents numériques dans le cadre d'un dépôt dématérialisé.

En cas d'envois successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis sera retenu.

7.2 Remise des plis par voie dématérialisée

Le dépôt électronique des plis s'effectue **exclusivement** sur la plate-forme PLACE via <https://www.marches-publics.gouv.fr> (présentation de la plateforme PLACE : [annexe 2](#) au présent document).

Au stade du dépôt du dossier de candidature/offre, aucune signature n'est exigée.

Les plis sont horodatés. Tous les plis déposés après la date et l'heure limites seront écartés.

7.3 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut effectuer en parallèle de la transmission électronique et, **à titre de copie de sauvegarde**, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier, de son dossier de candidature/offre. Cette transmission doit impérativement parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures/offres, soit au plus tard le **19/05/2025 avant 12h00**.

La copie de sauvegarde doit comporter une enveloppe extérieure qui comporte les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES OUVERT – COPIE DE SAUVEGARDE

Société :

Objet : marché TMA –DSMP 2025

**OUVERTURE UNIQUEMENT PAR LE SERVICE DE LA POLITIQUE ET DES STRATEGIES
ACHAT
ET UNIQUEMENT A COMPTER DU 19/05/2025 AU DELA DE 12h00**

Le pli est à adresser à :

FranceAgriMer

SG – Service de la politique et des stratégies achat

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 – 93555 MONTREUIL Cédex

Le dossier de sauvegarde du soumissionnaire doit permettre de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité. Toute copie de sauvegarde parvenue hors délai sera inscrite au registre des dépôts mais sera rejetée.

L'ouverture de la copie de sauvegarde s'effectue selon les dispositions fixées en la matière par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

8. ANALYSE DES PLIS ET SELECTION DES TITULAIRES

8.1 Analyse des candidatures

L'examen des dossiers de candidatures sera fait au vu des pièces administratives exigées en [annexe 1](#) au présent document.

La vérification des informations s'effectue dans les conditions prévues aux articles R.2144-3 et R.2144-4.

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique.

Si FranceAgriMer constate, au plus tard lors de l'attribution du marché public, que des éléments de candidature dont la production était réclamée sont absents ou incomplets, il peut demander au candidat concerné de compléter son dossier de candidature. En tout état de cause, la candidature incomplète ou qui demeure incomplète à la suite d'une demande de compléments sera éliminée.

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché sont également éliminées.

8.2 Analyse des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du dossier de consultation. Leur examen se fera dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-6 et R.2152-1 à R.2152-5 du code de la commande publique.

Chaque lot est l'objet d'une analyse distincte qui sera effectuée selon les critères de sélection indiqués ci-après.

L'analyse sera effectuée selon les critères de sélection suivants :

- **40%** : Prix (analysée sur le prix total du DQE)

Ce critère sera analysé sur la base d'une estimation de coûts faite à partir d'un scénario de commandes d'unités d'œuvre (UO) reflétant les besoins estimés de FranceAgriMer sur la période initiale du marché de 24 mois, selon la description faite dans l'annexe 5 au présent document (DQE).

- **60%** : Critères techniques, décomposés pour chaque lot comme suit :

- **Sous critère 1) - 17%** - Pertinence du dimensionnement et des compétences des intervenants assignés à l'exécution du lot (nombre, profil, nombre d'années d'expérience, certification/formation dans les technologies du lot, dans l'éco conception...) et de l'encadrement des prestations (rôle du responsable opérationnel et interaction avec les responsables applicatifs et le directeur opérationnel). De manière générale, les candidats préciseront également le niveau de leurs intervenants selon l'échelle de compétence langagière globale du cadre européen commun de référence (CECRL).
- **Sous critère 2) - 8%** - Pertinence de l'organisation RH pour le présent marché en matière de politique de fidélisation, de gestion du turn-over, particulièrement sur les postes clés définis dans le CCTP et de l'organisation de la gestion des compétences et notamment de la capacité à développer les multi compétences chez les collaborateurs.
- **Sous critère 3) - 12%** - Pertinence de l'organisation des centres de services proposés (capacité d'accueil, environnement de travail mis à disposition des collaborateurs) et de l'organisation des prestations (méthodologie et gestion de projet « Cycle en V » et « Agile », interaction avec les Chefs de Projet Maitrise d'œuvre de FranceAgriMer, indicateurs de suivi d'avancement). Compréhension de la méthode d'estimation des charges et des délais
- **Sous critère 4) - 11%** - Critère technique complémentaire, selon le lot concerné :
 - LOT 1 : Capacité à prendre en charge la maintenance de SI et d'outils décisionnels et à réaliser des travaux d'analyse de données. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de mise en place d'une plateforme Data et les travaux de réalisation qui en découleront.
 - LOT 2 : Capacité à prendre en charge la maintenance des frameworks techniques spécifiques « Client/Serveur C/S » (technologies C et Dot Net) et Java ORION (technologie Java) et la maintenance des applications développées avec ces frameworks. Maitrise des technologies mobilisées sur le projet Expadon 2 (Annexe 6 du CCTP). Capacité à accompagner

FranceAgriMer dans les réflexions de projets de refonte en Java des applications C/S et Expadon 2/Java ORION et les travaux de réalisation qui en découleront.

- LOT 3 : Capacité à prendre en charge la maintenance du framework technique spécifique « .Net SIVAL » (technologie Dot Net) et la maintenance des applications développées avec ce framework. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de projet de refonte en Java des applications « .Net SIVAL » et les travaux de réalisation qui en découleront.

- LOT 4 : Capacité à prendre en charge la maintenance des applications développées en Powerbuilder et sous technologies SIG. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de projet de refonte en Java du système d'information des programmes opérationnels et les travaux de réalisation qui en découleront.

- LOT 5 : Capacité à prendre en charge la maintenance des socles de développement Java Legacy et Java Nudle, des développements de la suite PAD (plateforme d'acquisition de données: développement et mise en ligne de formulaires WEB), et de services techniques transverses (authentification, habilitation, référentiels tiers, ...). Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions à l'utilisation de technologies innovantes de type Intelligence Artificielle et les travaux de réalisation qui en découleront.

- **Sous critère 5) - 12%** - Pertinence de la prise en compte des exigences de qualité et de sécurité dans la réalisation des prestations en centre(s) de service.

Notation

La note globale de chaque soumissionnaire sera la somme des notes obtenues pour chacun des critères. Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note. En cas d'égalité de points, le candidat retenu sera celui proposant la meilleure offre financière sous réserve du paragraphe suivant.

Comme indiqué au point 2 du présent règlement de la consultation, un soumissionnaire ne pourra se voir attribuer plus de deux lots. Si la mise en œuvre des critères d'attribution conduisait à attribuer à un même soumissionnaire plus de deux lots, le candidat concerné remporte les deux lots pour lesquels l'écart de note totale est le plus important avec le candidat arrivé second sur les lots respectifs. Sur les autres lots non gagnés, c'est le candidat arrivé second qui emporte le lot en question.

8.3 Précision demandées aux candidats

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Il se réserve également la possibilité de demander aux soumissionnaires de régulariser, dans un délai approprié, les offres qu'il aura jugées irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Quoi qu'il en soit, aucune de ces demandes ne peut aboutir à une négociation avec le candidat et la régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

	ACCORD-CADRE TMA, DSMP 2025	Règlement de la consultation	Page 14/30
---	--	---	---------------

8.4 Choix de l'attributaire

L'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères définis ci-avant au point 8.2 sera retenue provisoirement, sous réserve que le candidat concerné fournisse, dans le délai qui sera indiqué dans la décision d'attribution, les pièces administratives listées à titre d'information [en annexe 1](#) et en [annexe 3](#) du présent document.

9. SIGNATURE DU MARCHÉ

Les documents requis ci-dessous seront à déposer par le soumissionnaire retenu sur la plateforme PLACE via www.marches-publics.gouv.fr (Cf. [présentation annexe 2](#) au présent règlement de la consultation).

9.1 Justificatifs à produire préalablement à la notification du marché

Le soumissionnaire retenu devra fournir dans un délai fixé par FranceAgriMer dans le courrier d'attribution, les justificatifs et moyens de preuve, attestations et certificats utiles à la validation de sa candidature indiqués dans [l'annexe 3 du présent document](#).

A défaut de production de ces documents dans le délai imparti, l'offre du soumissionnaire retenu défaillant est rejetée et le candidat éliminé. Un autre soumissionnaire dans l'ordre de classement est alors sollicité pour produire ces documents avant que le marché ne lui soit attribué.

9.2 Acte d'engagement du marché

A l'issue de la procédure de consultation, le pouvoir adjudicateur transmettra au soumissionnaire retenu, à des fins de formalisation du marché et de signature, le formulaire ATTR11, valant acte d'engagement, et le cas échéant l'acte de sous-traitance.

Il reviendra au candidat retenu de signer ce(s) document(s) :



- **par le biais d'un certificat de signature électronique** délivré par un prestataire répondant de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement 910/2014 du 23 juillet 2014 ou un certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé.

Cf. ci-dessous les dispositions relatives à la signature électronique.

9.3 Signature électronique

9.3.1 Dispositions générales de la signature électronique

- Un Zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique,
- La réponse du soumissionnaire doit comprendre le justificatif attestant de la capacité du détenteur du certificat électronique à engager la société.

9.3.2 Exigences relatives à la signature électronique

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat qualifié de signature du signataire qui doit être valide (eIDAS),
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés,

** le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).*

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé, à savoir :

1er cas : *Certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement n° 910/2014 du parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 relatif à l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur"*

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- www.lsti-certification.fr

-

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : *Le certificat de signature électronique certifié par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes de l'annexe I du règlement n° 910/2014 du parlement européen.*

La plate-forme de dématérialisation «PLACE» accepte tous les certificats de signature électronique.

Le soumissionnaire s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur, à savoir :

- la procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...);
- les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

9.3.3 Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de son choix.

	ACCORD-CADRE TMA, DSMP 2025	Règlement de la consultation	Page 16/30
---	--------------------------------	---------------------------------	---------------

Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l’outil de signature de la plate-forme des achats de l’État. Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d’emploi ou information.

Cas 2 : Lorsque le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plate-forme des achats de l’Etat, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES,
- permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l’intégrité du document (**lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d’explication de préférence en français**) et ce, gratuitement.

10. RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et d’apporter des précisions concernant les délais d’introduction des recours :

Tribunal administratif de Montreuil : 7, rue Catherine PUIG – 93100 Montreuil.

Tél : 01.49.20.20.00. Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Lien vers la téléprocédure « télérecours » : [Télérecours](#)

Possibilité d’introduction :

- référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu’à la signature du contrat (CJA, art L.551-1 et s),
- référé contractuel (CJA, art L. 551-13 et s),
- recours de la jurisprudence CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

ANNEXE 1 - DOCUMENTS ET INFORMATIONS A REMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE

Le formulaire DUME¹ complété :

- **Partie II A, B, C, D** : en termes d'identification et de présentation du candidat et le cas échéant de recours à d'autres opérateurs économiques (cotraitance), à la sous-traitance, à d'autres entités pour satisfaire aux critères de sélection du marché.
- **Partie III**, pour ce qui est des éléments justifiant que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique
 - **Point A**, en termes de motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché.
 - **Point B**, en termes de motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisation de sécurité sociale.
 - **Point C**, en termes de motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle.
 - **Point D**, en termes de motifs d'exclusion purement nationaux.
- **Partie IV** concernant :
 - l'inscription sur un registre professionnel ou du commerce,
 - les éléments relatifs au chiffre d'affaire global réalisé sur les trois derniers exercices disponibles,
 - la part du chiffre d'affaire dans le domaine similaire au présent marché,
 - les effectifs moyens annuels du candidat au cours de l'année 2024,
 - une présentation de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour réaliser le marché,
 - les références du soumissionnaire présentant les principaux marchés de services effectués depuis moins de 3 ans, indiquant l'année de réalisation et le destinataire public ou privé.

Ces éléments sont soit directement complétés sur le DUME soit fournis sur papier libre à l'appui du DUME.

Les justifications ci-dessus requises peuvent être complétées par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché, par des attestations de réalisation émanant de clients privés ou publics.

D'autres justificatifs pourront être regardés comme équivalents à ceux indiqués ci-avant dans le cas de sociétés nouvellement créées.

¹ L'accès au formulaire DUME se fait directement à partir de PLACE (suivre les indications données par la plateforme). Il est également téléchargeable sur <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>; pour ce faire, il faut commencer par enregistrer sur votre ordinateur le fichier joint au dossier de consultation intitulé **bbf4oehb.xml**, puis se connecter sur <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>, cliquer sur 'entreprise' puis sur 'répondre à un DUME', puis dans le champ 'déposer le DUME de votre client' et aller rechercher le fichier intitulé **bbf4oehb.xml** sur votre ordinateur. Puis renseigner votre numéro SIRET ou autre dans le champ 'identifiant', poursuivre en cliquant sur 'suivant'. Quel que soit le cas de figure (PLACE ou chorus-pro.gouv.fr) le formulaire DUME doit être complété au regard de ce qui est requis en annexe 1 du règlement de la consultation.

Devront être fournis à l'appui du DUME les pièces suivantes :

- Des pièces justificatives relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat.
- La preuve de l'inscription du candidat au registre du commerce ou sur un registre professionnel.
- Le cas échéant, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) en cas de situation de redressement judiciaire (ou dans une situation similaire pour les opérateurs économiques établis à l'étranger).
- Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire au regard de la régularité de ses obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail).

Il est par ailleurs demandé au prestataire de compléter l'attestation sur l'honneur relative aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine en matière de marché public et de la joindre à sa réponse.

IMPORTANT :

Les dossiers doivent être rédigés en français. A tout document rédigé dans une autre langue doit impérativement être joint une traduction en français.

Pour les candidatures en groupement d'opérateurs économiques :

Dans l'hypothèse où le candidat se présente en groupement d'opérateurs économiques pour faire acte de candidature, un imprimé DUME doit être complété par chacun des opérateurs économiques prenant part au groupement. **En l'espèce, le mandataire du groupement doit répondre au point A (participation au groupement) et au point C de la partie II. Les autres membres du groupement doivent répondre à la partie II points A, B ; à la partie III points A, B, C, D et à la partie IV** pour les mêmes éléments que ceux identifiées ci-avant en termes de registre du commerce, d'effectifs, de chiffre d'affaire, de références.

En outre le mandataire du groupement de commandes doit fournir complété le formulaire 'DC1' téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Pour les candidatures avec un sous-traitant :

Si le titulaire du marché s'appuie sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature, **il doit répondre au point D de la partie II.** Un imprimé DUME doit par ailleurs être remis par chaque sous-traitant présenté ; **il est à compléter à la partie II points A, B ; à la partie III points A, B, C, D et à la partie IV** pour les mêmes éléments que ceux identifiées ci-avant en termes de registre du commerce, d'effectifs, de chiffre d'affaire, de références.

Au dossier de candidature du titulaire doit être jointe une attestation du sous-traitant indiquant qu'il disposera des capacités annoncées pour l'exécution de ses prestations sur la durée du marché.

Le soumissionnaire est dispensé de fournir les documents ci-avant requis dans la mesure où il fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations permettant à FranceAgriMer d'obtenir directement ces documents via un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique. L'accès à ces documents par FranceAgriMer doit être gratuit.

Le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir les documents ci-avant requis dans la mesure où il a eu l'occasion de fournir ceux-ci dans le cadre d'une précédente consultation lancée par

	ACCORD-CADRE TMA, DSMP 2025	Règlement de la consultation	Page 19/30
---	--------------------------------	---------------------------------	---------------

FranceAgriMer. Le recours à cette disposition n'est possible que si les documents précédemment transmis demeurent valides.



Il est rappelé que, **sauf si ces documents sont remis en même temps que le pli initial**, le candidat retenu (ou l'ensemble des membres du groupement) devra remettre les pièces administratives indiquées en annexe 3 du présent RC.

Les frais de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Les soumissionnaires disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique «aide» de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des soumissionnaires ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, docx, xlsx ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros, ActiveX, applets, scripts, javascripts, etc.

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de l'offre du soumissionnaire devra être traité préalablement à son envoi par un antivirus.

[Guide de la plateforme PLACE](#) et [guide de la dématérialisation des marchés publics](#).

ANNEXE 3 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU

Les documents requis ci-dessous seront demandés lors de l'attribution du marché et seront à déposer par le candidat retenu sur la plateforme PLACE (via www.marches-publics.gouv.fr).

Pour tous les candidats attributaires

- L'imprimé **DUME** joint au dossier de candidature **signé** (puisque la signature n'est pas exigée lors du dépôt de la candidature) selon les dispositions précisées [à l'annexe 1 du présent règlement de la consultation](#) ;
- Le cas échéant, les éléments nécessaires à la régularisation du dossier administratif (éléments initialement requis absents ou incomplets) ;
- La dernière attestation de régularité fiscale exigible et attestant la souscription des déclarations et le paiement des impôts et taxes dus au Trésor public² (impôt sur les sociétés³ et TVA) ; (cf. art R2143-7 du CCPublique ; art 1 de l'arrêté du 22/03/2019 ECOM1830220A) ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** ; (cf. art R2143-7 du CCPublique ; art 2-I à 2-III de l'arrêté du 22/03/2019 ECOM1830220A ; art D8222-5 ou D8222-7 code du travail et L243-15 du code de la sécurité sociale) ;
- Un extrait K, ou Kbis ou D1 **de moins de 3 mois** ou tout document justifiant une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ; (cf. art 2143-9 du CCPublique ; art D8222-5 ou D8222-7 code du travail) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un relevé d'identité postale (RIP) ;
- Par anticipation, une attestation d'assurance (**art 18** du CCP) en cours de validité.

Pour certains candidats attributaires

- Pour le candidat attributaire employant des travailleurs détachés** et avant chaque détachement d'un ou plusieurs salariés, une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R. 1263-4-1 et R. 1263-6-1 du code du travail ainsi qu'une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du code du travail ; (cf. art. 2143-8 du CCPublique ; R 1263-12 du code du travail)
- Pour le candidat attributaire employant des travailleurs étrangers** (hors travailleurs détachés), un document indiquant, pour chaque travailleur étranger, sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail, conformément aux dispositions des articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ; (cf. art. 2143-8 du CCPublique ; D.8254-2 du code du travail)

² En matière de TVA : pour un redevable au réel mensuel, la dernière échéance contrôlée portera sur l'avant-dernier mois précédant la demande de délivrance de l'attestation concernée ; pour un redevable au réel trimestriel, la dernière échéance contrôlée portera sur le dernier trimestre pour lequel la date limite de dépôt est échue le mois précédant la demande de délivrance de l'attestation concernée. En matière de résultat : pour les attributaires soumis à l'IS, le dernier exercice contrôlé portera sur l'exercice dont l'obligation déclarative est échue au jour de la demande.

³ Impôt sur le revenu s'agissant des personnes physiques.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux-ci-dessus mentionnés, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

*
* *

A titre d'information :

1. **le certificat «social»**, peut être délivré en ligne sur le site concerné (ex : l'[Urssaf](#), la [MSA](#))
2. **le certificat «fiscal»**, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) peut être obtenu :
 - directement en ligne via le [compte fiscal](#) (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA.auprès du service des impôts via le formulaire [n°3666](#) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...)

I Sous critère 1 : Pertinence du dimensionnement et des compétences des intervenants assignés à l'exécution du lot (nombre, profil, nombre d'années d'expérience, certification/formation dans les technologies du lot, dans l'éco conception...) et de l'encadrement des prestations (rôle du responsable opérationnel et interaction avec les responsables applicatifs et le directeur opérationnel). De manière générale, les candidats préciseront également le niveau de leurs intervenants selon l'échelle de compétence langagière globale du cadre européen commun de référence (CECRL)

Le soumissionnaire :

- présente les profils demandés dans le CCTP à l'appui de l'offre, en argumentant sur les atouts des intervenants proposés en relation avec les prestations demandées. Ces profils sont rappelés ci-après.
- fournit des exemples de profils types selon la catégorisation ci-dessus. Le tableau ci-dessous précise le nombre d'exemples minimum attendus par profil type. En cas de fourniture d'un nombre supérieur d'exemples, les premiers exemples présentés dans le document seront retenus pour l'évaluation de l'offre.
- présente les formations à la langue française proposées à ses collaborateurs intervenant en centre de service à l'étranger (le cas échéant). Il précise dans sa réponse le niveau de compétence de ses intervenants dédiés au marché selon l'échelle de compétence langagière globale du cadre européen commun de référence (CECRL).
- détail des connaissances des intervenant dédiés au marché quant à la conception responsable des services numériques (sujet des formations, durée, nombre et profil des salariés formés...)
- détail des pratiques de conception responsable des services déjà mises en œuvre par les intervenants dédiés au marché. Précisez lesquelles en indiquant l'année de mise en place, le projet concerné et le client.

Profil type	Nombre minimal d'exemples d'intervenants
Encadrement	
Directeur opérationnel de l'accord cadre	2
Responsable opérationnel	2
Transverse	
Architecte technique	2
UX Designer	1
Testeur	2
Projets cycle en V	
Responsable applicatif	3
Développeur	2 par technologie présente sur le lot
Projets Agile	
Scrum Master	2

Leader technique	2
Business Analyste (Cf. Analyste-concepteur pour les projets en cycle en V)	3
Développeur Full Stack	3 en technologie JAVA
Proxy Product owner	3
DATA	
Géomaticien	1
Analyste-concepteur décisionnel	2
Data Architect	2
Data Engineer	2
Data quality manager	1
Data analyst	2
Machine learning engineer	1

II- Sous-critère 4- Critères techniques complémentaires par lot soumissionné :

En complément du point précédent, le soumissionnaire présente les expériences des intervenants, présente des projets déjà réalisés et fait des propositions en adéquation avec la particularité technique et les prestations spécifiques à chaque lot permettant de juger :

- LOT 1 : Capacité à prendre en charge la maintenance de SI et d'outils décisionnels et à réaliser des travaux d'analyse de données. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de mise en place d'une plateforme Data et les travaux de réalisation qui en découleront.
- LOT 2 : Capacité à prendre en charge la maintenance des frameworks techniques spécifiques « Client/Serveur C/S » (technologies C et Dot Net) et Java ORION (technologie Java) et la maintenance des applications développées avec ces frameworks. Maîtrise des technologies mobilisées sur le projet Expadon 2 (Annexe 6 du CCTP). Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de projets de refonte en Java des applications C/S et Expadon 2/Java ORION et les travaux de réalisation qui en découleront.
- LOT 3 : Capacité à prendre en charge la maintenance du framework technique spécifique « .Net SIVAL » (technologie Dot Net) et la maintenance des applications développées avec ce framework. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de projet de refonte en Java des applications « .Net SIVAL » et les travaux de réalisation qui en découleront.
- LOT 4 : Capacité à prendre en charge la maintenance des applications développées en Powerbuilder et sous technologies SIG. Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions de projet de refonte en Java du système d'information des programmes opérationnels et les travaux de réalisation qui en découleront.
- LOT 5 : Capacité à prendre en charge la maintenance des socles de développement Java Legacy et Java Nudle, des développements de la suite PAD (plateforme d'acquisition de données : développement et mise en ligne de formulaires WEB), et de services techniques transverses (authentification, habilitation, référentiels tiers, ...). Capacité à accompagner FranceAgriMer dans les réflexions à l'utilisation de technologies innovantes de type Intelligence Artificielle et les travaux de réalisation qui en découleront.

Cette partie n'est pas limitée en nombre de pages.

Qualité recherchée pour le présent marché:

- Adéquation des intervenants aux prestations attendues pour chaque lot soumissionné.

III Sous Critère 2 : Pertinence de l'organisation RH pour le présent marché en matière de politique de fidélisation, de gestion du turn-over, particulièrement sur les postes clés définis dans le CCTP et de l'organisation de la gestion des compétences et notamment de la capacité à développer les multi compétences chez les collaborateurs.

III.I Gestion des ressources humaines relative à l'acquisition des compétences dans un contexte de diversité technologique et de charge fluctuante

Le soumissionnaire décrit uniquement pour le présent marché :

- Sa politique RH en matière de formation et son organisation pour l'exécution des prestations dans un contexte multi-technologiques. Le soumissionnaire précise notamment les mesures prises pour développer des profils compétents sur plusieurs technologies.
- Sa politique de fidélisation des collaborateurs pour limiter le turn-over.
- Les dispositifs pour capitaliser la connaissance fonctionnelle et la transmettre aux nouveaux arrivants.
- Le dispositif proposé permettant de répondre rapidement à une fluctuation de charge et à répondre aux besoins urgents, sa capacité à anticiper le renforcement des équipes et le remplacement de ses collaborateurs en cas de départ
- La démarche pour garantir que les éventuels changements d'équipes aient le moins d'impact possible sur l'exécution des prestations, la qualité des livrables et le calendrier des travaux, notamment sur les applications sensibles.

Cette partie ne devra pas excéder 30 pages.

Qualité recherchée pour le présent marché:

- capacité à limiter le turn-over
- acquisition de nouvelles compétences
- maintien des compétences acquises
- souplesse, réactivité

IV Sous critère 3 : Pertinence de l'organisation des centres de services proposés (capacité d'accueil, environnement de travail mis à disposition des collaborateurs) et de l'organisation des prestations (méthodologie et gestion de projet « Cycle en V » et « Agile », interaction avec les Chefs de Projet Maitrise d'œuvre de FranceAgriMer, indicateurs de suivi d'avancement). Compréhension de la méthode d'estimation des charges et des délais.

IV.1 Organisation du centre de services et méthodes de développements informatiques

Le soumissionnaire fournit une description complète du(des) centre(s) de service proposé(s) (y compris pour les éventuels sous-traitants), en précisant leur(s) implantation(s) géographique(s), les effectifs (taille et qualités) rattachés, ainsi que l'organisation des équipes et des prestations. Il précise également le rôle du responsable opérationnel et du Directeur opérationnel dans l'organisation générale, le pilotage et le suivi des prestations.

Le soumissionnaire décrit la communication au sein de ses équipes d'une part et avec FranceAgriMer d'autre part et les outils en support de cette communication et des échanges.

Les prestations de développements informatiques et de tierce maintenance applicative réalisées dans cet accord-cadre suivront, selon les choix qui seront faits, les méthodologies « Agile » et « Cycle en V ». Le choix de la méthodologie de développement retenu est arrêté par FranceAgriMer pour chaque projet /TMA au démarrage des prestations en fonction des spécificités du projet/TMA considéré.

Le soumissionnaire précise l'organisation et le cas échéant les méthodes de travail spécifiques qu'il propose selon ces méthodologies et l'articulation avec les chefs de projets MOE internes de FranceAgriMer. Le soumissionnaire présente les mesures et indicateurs d'appréciation de l'avancement des projets et de la qualité des produits livrés.

Cette sous partie ne devra pas excéder 40 pages.

Qualité recherchée pour le présent marché :

- Efficience de la gestion du marché
- Savoir-faire relationnel, disponibilité, réactivité du prestataire
- Maîtrise des méthodes de développement informatique

IV.2- Compréhension de la méthode d'estimation des charges et des délais

FranceAgriMer a fixé une méthode de calcul des charges, des délais d'exécution et du nombre d'ateliers pour les 4 UO suivantes : ILOSFDAAPLI, ILOREALAPPLI, ILOSFDFINFI, ILOREALINFI.

Cette méthode est présentée au chapitre 13 du CCTP ainsi que sur l'onglet « présentation » des 2 fichiers Excel en support de la méthode :

- 1 fichier Excel pour les applications en annexe 14a accompagné de l'annexe 14b illustrant l'utilisation des composants,
- 1 fichier Excel pour les infocentres en annexe 15.

FranceAgriMer a défini une liste de composants pour les applications (23 composants) et pour les infocentres (16 composants) dont voici quelques exemples :

	ACCORD-CADRE TMA, DSMP 2025	Règlement de la consultation	Page 27/30
---	--	---	---------------

- Pour les applications : Création d'un écran simple, modification d'un écran complexe, implémentation d'1 règle de gestion complexe,
- Pour les infocentres : Création d'un traitement d'alimentation par Talend, 1 règle de transformation de complexité moyenne ; ...

La définition des composants par niveaux de complexité est précisée dans l'onglet « définition_composants » des fichiers Excel en support de la méthode.

Une application de la méthode par FranceAgriMer est présentée en annexes 20a, 20b, 20c du CCTP sur 3 cas pratiques :

- création d'une application,
- évolution d'une application,
- création d'un infocentre.

Le soumissionnaire démontre dans cette sous partie sa bonne compréhension :

- de la méthode en reformulant et en expliquant les différentes étapes de la méthode, les calculs, les ratios et les coefficients applicables, les délais
- de la définition des composants et leur niveau de complexité associée.

Cette sous partie ne devra pas excéder 15 pages.

Qualité recherchée :

- compréhension de la méthode

IV Sous critère 5 : Pertinence de la prise en compte des exigences de qualité et de sécurité dans la réalisation des prestations en centre(s) de service

Le soumissionnaire décrit les dispositifs de sécurité du centre de service, ses responsabilités et ses engagements.

Le soumissionnaire décrit les éléments de méthode qu'il met en place pour assurer la qualité et la sécurité des prestations et des livraisons ainsi que le dispositif d'amélioration continue qu'il propose.

Le soumissionnaire développe son organisation et la démarche mise en place pour garantir la qualité et la sécurité de ses prestations conformément au chapitre 8 « Sécurité » du CCTP. Il précise comment il s'assure de la qualité et de la sécurité de ses livraisons et plus particulièrement la qualité et de la sécurité du code.

Le soumissionnaire précise le rôle de l'architecte technique qui intervient sur la prestation, ses interventions vis-à-vis de ses équipes et de l'architecte technique de FranceAgriMer. Le soumissionnaire précise comment il s'assure du respect du cadre technique précisé aux chapitres 12.7 et 12.8 du CCTP, et de la bonne utilisation des socles de développement et des outils de FranceAgriMer.

Le soumissionnaire décrit les différents types de tests qu'il réalisera et présente les supports qu'il remettra à FranceAgriMer en accompagnement des applications et infocentres livrés.

Cette partie ne devra pas excéder 20 pages.

	<p>ACCORD-CADRE TMA, DSMP 2025</p>	<p>Règlement de la consultation</p>	<p>Page 28/30</p>
---	---	--	-----------------------

Qualité recherchée :

- Prise en compte des contraintes en termes de sécurité et de normes de développement
- Efficacité des tests de validation des UO de réalisation et des contrôles qualités
- Aptitude à s'inscrire dans des cycles d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité

Annexe 5- DQE (panier prévisionnel de commandes)

Panier de commande annuel					
Code UO	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
ILOPRISECO (application)	16 UO Simple, 10 UO Moyenne, 2 UO Complexe	8 UO Simple, 12 UO Moyenne, 11 UO Complexe, 1 UO Très complexe	4 UO Simple, 7 UO Moyenne, 5 UO Complexe	9 UO Simple, 16 UO Moyenne, 11 UO Complexe, 1 UO Très complexe	17 UO Simple, 6 UO Moyenne, 1 UO Complexe
ILOPRISECO (infocentre)	13 UO Simple, 22 UO Moyenne, 5 UO Complexe	Pas d'infocentre sur les lots 2 à 5			
ILOPRISECOTEC	1 UO Simple (BO), 2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	3 UO Moyenne ("C/S", JAVA, PAD), 1 UO Complexe (Socle Expadon 2)	1 UO Simple (".NET SIVAL"), 2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	2 UO Moyenne (JAVA et PAD)
ILOPILOTTMA	4 UO (1 par trimestre)				
ILOPILOTURGENCE	1 UO				
ILOTICKETSCOR	120 anomalies / demandes de travaux + 13 anomalies / demande de travaux pour les infocentres	60 anomalies / demandes de travaux	157 anomalies / demandes de travaux	186 anomalies / demandes de travaux	54 anomalies / demandes de travaux
ILOTICKETSEVOL	200 jours de charge par an	165 jours de charge par an	120 jours de charge par an	315 jours de charge par an	85 jours de charge par an
ILOFINACDC	3 UO				
ILOFAISIMP	2 UO				
ILOMAINTADA	3 UO				
ILOSFG	1 UO				
ILOSFDAPPLI	54 UO (SFD+REAL) pour une charge de 1650 jours par an	49 UO (SFD+REAL) pour une charge de 1500 jours par an	38 UO (SFD+REAL) pour une charge de 1150 jours par an	54 UO (SFD+REAL) pour une charge de 1650 jours par an	38 UO (SFD+REAL) pour une charge de 1150 jours par an
ILOREALAPPLI					
ILOSFDINFO	23 UO (SFD+REAL) pour une charge de 345 jours par an	Pas d'infocentre sur les lots 2 à 5			
ILOREALINFO					
ILOAGILEINIT	1 UO				
ILOAGILEDEV	Charge agile de 1100 jours par an	Charge agile de 1000 jours par an	Charge agile de 767 jours par an	Charge agile de 1100 jours par an	Charge agile de 767 jours par an
ILORETRODOC	1 UO				
ILOASTREINTE	1 UO				
ILOCDSSINIT	1 UO la 1ère année du marché pour le CDS principal et 1 UO la 2ème année en cas de CDS secondaire proposé	1 UO la 1ère année du marché pour le CDS principal et 1 UO la 2ème année en cas de CDS secondaire proposé	1 UO la 1ère année du marché pour le CDS principal et 1 UO la 2ème année en cas de CDS secondaire proposé	1 UO la 1ère année du marché pour le CDS principal et 1 UO la 2ème année en cas de CDS secondaire proposé	1 UO la 1ère année du marché pour le CDS principal et 1 UO la 2ème année en cas de CDS secondaire proposé
ILOCDSDUREE	1 UO par an à échéance de l'ILOCDSSINIT soit : 3 UO pour le CDS principal + 2 UO en cas de CDS secondaire proposé	1 UO par an à échéance de l'ILOCDSSINIT soit : 3 UO pour le CDS principal + 2 UO en cas de CDS secondaire proposé	1 UO par an à échéance de l'ILOCDSSINIT soit : 3 UO pour le CDS principal + 2 UO en cas de CDS secondaire proposé	1 UO par an à échéance de l'ILOCDSSINIT soit : 3 UO pour le CDS principal + 2 UO en cas de CDS secondaire proposé	1 UO par an à échéance de l'ILOCDSSINIT soit : 3 UO pour le CDS principal + 2 UO en cas de CDS secondaire proposé
ILODEVINSTALL	1 UO tous les 2 ans				
ILODEVADMIN	1 UO				
ILOREVERSI (application)	16 UO Simple, 10 UO Moyenne, 2 UO Complexe	8 UO Simple, 12 UO Moyenne, 11 UO Complexe, 1 UO Très complexe	4 UO Simple, 7 UO Moyenne, 5 UO Complexe	9 UO Simple, 16 UO Moyenne, 11 UO Complexe, 1 UO Très complexe	17 UO Simple, 6 UO Moyenne, 1 UO Complexe
ILOREVERSI (infocentre)	13 UO Simple, 22 UO Moyenne, 5 UO Complexe	Pas d'infocentre sur les lots 2 à 5			
ILOREVERSITEC	1 UO Simple (BO), 2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	3 UO Moyenne ("C/S", JAVA, PAD), 1 UO Complexe (Socle Expadon 2)	1 UO Simple (".NET SIVAL"), 2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	2 UO Moyenne (JAVA et PAD)	2 UO Moyenne (JAVA et PAD)
ILOAUDIT	2 UO				